

La crise en Egypte

ESQUISSE D'UNE REPONSE AU LUMPEN DEVELOPPEMENT

Samir AMIN

Mis en œuvre à l'échelle mondiale les principes du capitalisme libéralisme ne produisent pas autre chose, dans les périphéries du « sud » qu'un capitalisme de connivences (*crony capitalism*) articulé sur un Etat compradore. C'est ne pas le développement, mais un lumpen-développement. L'exemple de l'Egypte en fournit un bel exemple.

Capitalisme de connivences, Etat compradore et lumpen développement : le cas de l'Egypte (1970-2012)

Le projet nassérien de construction d'un Etat national développementaliste avait produit un modèle de capitalisme d'Etat que Sadate s'est engagé à démanteler. Les actifs possédés par l'Etat ont donc été « vendus ». A qui ? A des hommes d'affaires proches du pouvoir : officiers supérieurs, hauts fonctionnaires, commerçants riches (de surcroît soutiens politiques et financiers des Frères Musulmans). Mais également à des « Arabes » du Golfe et à des sociétés étrangères américaines et européennes. A quel prix ? A des prix dérisoires, sans commune mesure avec la valeur réelle des actifs en question. C'est ainsi que s'est construite la nouvelle classe « possédante » égyptienne et étrangère qui mérite pleinement la qualification de capitaliste de connivence (*rasmalia al mahassib*, terme égyptien pour la désigner). La propriété octroyée à « l'armée » a transformé le caractère des responsabilités qu'elle exerçait déjà en tant que institution de l'Etat. Ces pouvoirs de gestion sont devenus ceux de propriétaires privés. De surcroît dans la course aux privatisations les officiers les plus puissants ont également « acquis » la propriété de nombreux autres actifs d'Etat : chaînes commerciales, terrains et ensembles immobiliers en particulier. . Les « entrées de capitaux étrangers » au demeurant modestes, s'inscrivent dans ce cadre. L'opération s'est donc soldée par la mise en place de groupes monopolistiques privés qui dominent l'économie égyptienne.

Cette domination a été renforcés par l'accès presque exclusif de ces nouveaux milliardaires au crédit bancaire, au détriment des petits et moyens producteurs. Ces positions monopolistiques ont été également favorisées par des subventions colossales de l'Etat pour la consommation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité par les usines rachetées à l'Etat (cimenterie, métallurgie du fer et de l'aluminium, textiles et autres). Or la « liberté des marchés » a permis à ces entreprises de relever leurs prix pour les ajuster à ceux d'importations concurrentes éventuelles. La logique de la subvention publique qui compensait des prix inférieurs pratiqués par le secteur d'Etat est rompue au bénéfice de super profits de monopoles privés. Les salaires de la grande majorité des travailleurs se sont lourdement détériorés par l'effet des lois du marché du travail libre et de la répression syndicale. Super profits de monopoles privés et paupérisation vont de pair et se traduisent par l'aggravation continue de l'inégalité dans la répartition du revenu renforcée par un système fiscal qui a refusé le principe même de l'impôt progressif. Cette fiscalité légère pour les riches et les sociétés, vantée par la Banque mondiale pour ses prétendues vertus de soutien à l'investissement, s'est soldée tout simplement par la croissance des superprofits.

Ces politiques ont également rendu impossible la réduction du déficit public et de celui de la balance commerciale. Elles ont entraîné la détérioration continue de la valeur de la livre égyptienne, et imposé un endettement interne et externe grandissant. Celui-ci a donné l'occasion au FMI d'imposer avec force les principes du libéralisme.

Un programme de réponses immédiates

1. Les opérations de cession des actifs publics doivent être l'objet de remises en question systématiques. Des études rigoureuses, actuellement disponibles, ont établi la valeur réelle de ces actifs. Etant donné que les « acheteurs » n'ont pas payé ces prix, leur propriété doit être transférée par la loi à des sociétés anonymes dont l'Etat sera actionnaire à hauteur de la différence entre la valeur réelle et celle payée par les acheteurs. Le principe est applicable pour tous.
2. La loi doit fixer le salaire minimum à un montant plus ou moins équivalent en pouvoir d'achat à 400 Euros. (inférieur, en fait, à celui de nombreux pays dont le PIB per capita est comparable à celui de l'Egypte) lequel devra être associé à une échelle mobile avec participation des syndicats dans sa mise en œuvre. Il s'appliquera à toutes les activités des secteurs public et privé.
Etant donné que les secteurs privés ont déjà choisi de situer leurs prix au plus proche de ceux des importations concurrentes, la mesure n'aura pour effet que de réduire les marges de rentes des monopoles. Ce réajustement ne menace pas l'équilibre des comptes publics, compte tenu des économies et de la nouvelle législation fiscale proposées plus loin. La loi fixera également un salaire maximal : 15 fois le salaire minimum.
3. Les droits des travailleurs – l'emploi, conditions de travail, assurances maladies/chômage/retraites – doivent faire l'objet d'une consultation tripartite (syndicats, employeurs, Etat). Les syndicats indépendants constitués ces dernières années doivent être reconnus, comme le droit de grève (toujours « illégal » dans la législation en cours). Une « indemnité de survie » doit être établie pour les chômeurs
4. Les subventions octroyées par le budget aux monopoles privés doivent être supprimées. Ici encore les études précitées démontrent que l'abolition de ces avantages ne remet pas en cause la rentabilité des activités concernées, mais réduisent seulement leurs rentes de monopoles.
5. Une nouvelle législation fondée sur l'impôt progressif des individus et le relèvement à 25% du taux de taxation des bénéficiaires des entreprises occupant plus de 20 travailleurs doit être mise en place. Les exonérations d'impôts octroyées avec une largesse extrême aux monopoles arabes et étrangers doivent être supprimées. La taxation des petites et moyennes entreprises, souvent plus lourde (!) doit être révisée la baisse. Le taux proposé pour les tranches supérieures des revenus des personnes – 35% – demeure d'ailleurs léger dans les comparaisons internationales.
6. L'ensemble des mesures proposées dans les points 4 et 5 permet non seulement de supprimer le déficit actuel (2009-2010) mais encore de dégager un excédent. Celui-ci sera affecté à l'augmentation des dépenses publiques pour l'éducation, la santé, le logement. La reconstitution d'un secteur social public dans ces domaines n'impose pas de mesures discriminatoires contre les activités privées de même nature.
7. Le crédit doit être replacé sous le contrôle de la Banque centrale. Les facilités octroyées aux monopoles doivent être supprimées au bénéfice des PME actives ou qui pourraient être créées dans cette perspective. Des candidats, en particulier parmi les diplômés chômeurs, disposés à prendre des initiatives allant en ce sens existent .
8. Concernant la question agraire, l'objectif est de rendre difficile l'éviction des fermiers incapables de payer les loyers exigés et l'expropriation des petits propriétaires endettés. On préconise le retour à une législation fixant les loyers maximaux de fermage (ils avaient été libérés par les lois successives). Des projets concrets existent destinés à assurer l'essor de la

petite paysannerie : amélioration des méthodes d'irrigation (goutte à goutte etc.), choix de cultures riches et intensives (légumes et fruits), libération en amont par le contrôle par l'Etat des fournisseurs d'intrants et de crédits, libération en aval par la création de coopératives de commercialisation associées à des coopératives de consommateurs. Mais il reste à améliorer la communication entre les organisations d'agronomes et les petits paysans concernés. La légalisation des organisations de paysans et leur fédération devrait faciliter l'évolution dans ce sens.

La viabilité d'une alternative

Ce programme d'actions immédiates amorcerait la reprise d'une croissance économique saine et viable. L'argument avancé par ses détracteurs libéraux – qu'il ruinerait tout espoir d'entrées de capitaux d'origine extérieure – ne tient pas la route. L'expérience de l'Egypte et des autres pays, notamment africains, qui ont accepté de se soumettre intégralement aux prescriptions du libéralisme et ont renoncé à élaborer un projet de développement autonome, montre qu'ils « n'attirent » pas les capitaux extérieurs en dépit de leur ouverture incontrôlée (précisément à cause de celle-ci). Les capitaux extérieurs se contentent alors d'y conduire des opérations de razzia sur les ressources des pays concernés, soutenues par l'Etat compradore. En contrepoint les pays émergents qui mettent en œuvre des projets nationaux de développement offrent des possibilités réelles aux investissements étrangers qui acceptent alors de s'inscrire dans ces projets nationaux.

Le gouvernement composé exclusivement de Frères Musulmans choisi par Mohammed Morsi avait d'emblée proclamé son adhésion inconditionnelle à tous les principes du libéralisme, pris des mesures pour en accélérer la mise en œuvre, et déployé à cette fin tous les moyens de répression hérités du régime déchu. La conscience populaire qu'il n'y a pas de changement en vue grandit comme en témoigne le succès des manifestations populaires des **12 et 19 octobre**. Le mouvement continue ! Comme on dit dans toutes les rues d'Egypte : la révolution n'a pas changé le régime, mais le peuple lui a changé. Les fraudes massives pratiquées par les Frères au cours du referendum sur le projet de « constitution » ont d'ores et déjà dé-légitimé l'opération aux yeux du peuple.

Le programme des revendications immédiates dont j'ai retracé ici les lignes dominantes ne concerne que le volet économique et social du défi. Bien entendu le mouvement discute tout également de son versant politique : le projet de constitution, les droits démocratiques et sociaux, l'affirmation nécessaire de « l'Etat des citoyens » (*dawla al muwatana*) faisant contraste avec le projet de théocratie d'Etat (*dawla al gamaa al islamiya*) des Frères Musulmans. Nous reviendrons sur ces questions une prochaine fois.